

L'hon. M. DUNNING: Mon très honorable ami verra certainement à rectifier le hansard.

Le très hon. M. BENNETT: Le ministre des Finances ferait beaucoup mieux de corriger ses propres discours.

L'hon. M. DUNNING: Je ne me rendrais jamais coupable d'une telle injustice envers qui que ce soit.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'a pourtant jamais manqué l'occasion de le faire. C'est tout ce que j'ai à dire.

Une VOIX: Honte.

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas là une infraction au règlement. Je dis au ministre que je parlais des accusations et non pas de connivence de sa part.

L'hon. M. DUNNING: Je fais appel au règlement. Le ministre du Travail a cité le hansard d'hier et établi que le chef de l'opposition a porté une grave accusation contre lui.

Le très hon. M. BENNETT: Cela n'est pas exact.

L'hon. M. DUNNING: Le ministre a lu les paroles prononcées et le très honorable chef de l'opposition a déclaré tout à l'heure qu'il n'avait pas eu l'intention de dire hier que le ministre du Travail avait été de connivence. Il a cependant refusé de demander que le hansard soit rectifié conformément à l'explication qu'il donne aujourd'hui. Je fais appel au règlement parce que je pense que, dans les circonstances, et vu que ces paroles ont fait le tour du pays au détriment du ministre du Travail, vous, monsieur le président, à titre de président du comité, devriez ordonner que les expressions employées hier par le chef de l'opposition soient corrigées conformément à sa déclaration d'aujourd'hui.

Le très hon. M. BENNETT: Un peu plus de connaissance du règlement aurait empêché le ministre des Finances de dire cela. Le président ne possède pas ce pouvoir.

L'hon. M. DUNNING: L'Orateur le possède.

Le très hon. M. BENNETT: L'Orateur le possède dans certaines conditions.

M. le PRÉSIDENT: A propos de l'appel au règlement par le ministre des Finances, je dois dire que très honorable chef de l'opposition a raison de dire que le président ne possède pas ce pouvoir, mais le président peut faire rapport à l'Orateur.

Le très hon. M. BENNETT: Sur quoi pouvez-vous faire rapport?

[Le très hon. M. Bennett.]

M. le PRÉSIDENT: Sur l'appel au règlement.

Le très hon. M. BENNETT: Quel est l'appel au règlement? Je soutiens que la question de règlement ne se pose pas.

M. le PRÉSIDENT: Oh, oui!

Le très hon. M. BENNETT: En quoi consiste-t-elle?

M. le PRÉSIDENT: L'objection soulevée par le ministre des Finances.

Le très hon. M. BENNETT: Cela n'est pas un appel au règlement.

M. le PRÉSIDENT: Le président est d'avis que c'en est un.

Le très hon. M. BENNETT: Cela règle la question. Où est la question de règlement?

L'hon. M. DUNNING: Je suis satisfait de laisser la Chambre comparer le compte rendu d'aujourd'hui avec celui d'hier.

Le très hon. M. BENNETT: Aucun député de cette Chambre n'a pensé un seul instant que j'ai dit que le ministre a été de connivence. Je parlais de l'accusation. Il est alors intervenu et a dit certaines choses qui n'étaient pas conformes au règlement. Voici le compte rendu:

Le très hon. M. Bennett: Mais, qu'on le note bien, c'était là une chose qui ne devait plus se produire. Mon honorable ami devait y mettre bon ordre. Le professeur devait voir à ce que les choses se fissent dignement. Voilà l'impression qui m'est restée.

L'hon. M. Rogers: Je m'exprimerai avec un peu moins de chaleur que mon très honorable ami, mais mes paroles feront peut-être jaillir un peu plus de lumière. Le très honorable député a soulevé cette question en trois occasions distinctes.

Le très hon. M. Bennett: Et il reviendra de nouveau à la charge.

L'hon. M. Rogers: Parfaitement, et son unique but a été en formulant tout d'abord diverses accusations vagues, auxquelles devaient sans doute faire suite d'autres accusation plus précises.

Sant doute, cela ne peut se dire...

...de chercher à donner l'impression que, en ma qualité de ministre du Travail, j'avais délibérément laissé violer les conditions des ententes relatives au placement des chômeurs.

M. GRAY: Lisez ce qui suit.

Le très hon. M. BENNETT: Et puis j'ai dit:

Et il le prouvera dans cette Chambre.

Ces mots avaient trait aux accusations et à rien d'autre. Que pouvais-je faire devant l'état d'esprit du ministre? Il me prêtait des motifs sans en avoir aucunement le droit. Je parlais—et j'en parle encore en ce moment—